



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES
INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : M. Etienne SPETTEL et Joël
ROBERT

Tél. : 03 89 29 22 23 et 03 89 29 22 06

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Objet : Compte-rendu du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du
23 janvier 2026

P.J. : Diaporama présenté en séance

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Relevé des échanges

La réunion du comité de pilotage (COFIL) du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu le vendredi 23 janvier 2026 à 14h30. La liste des participants est en annexe 1. Le relevé des échanges est présenté en annexe 2.

Ce compte-rendu, incluant le diaporama présenté en séance, la liste des participants et le relevé des échanges, est consultable sur le site suivant : <https://nappe-dalsace.fr/>

L'ordre du jour de la réunion était :

1. Retour sur les réunions des 3 comités de suivi locaux
2. Actions entreprises ou à venir sur les 3 sites
3. Échanges

Annexe 1

Liste des participants au comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 23 janvier 2026

Préfecture du Haut-Rhin :

- Monsieur Emmanuel AUBRY, Préfet du Haut-Rhin,
- Monsieur Augustin CELLARD, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,
- Monsieur Jean-Hubert COUR, chef du bureau des affaires communales et de l'appui territorial à la sous-préfecture de Mulhouse,
- Monsieur Etienne SPETTEL, Chef du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial,
- M. Joël ROBERT, chef du bureau des enquêtes publiques et des installations classées,

Sous-préfecture de Saverne :

- Monsieur Régis ROHR, secrétaire général,

DREAL Grand Est :

- Madame Ophélie JAMAIN, SPRA,
- Madame Véronique ANTONI, SPRA,

ADEME Grand Est :

- Madame Emilie GRAVIER, Directrice régionale,
- Madame Céline ZEISSLOFF, directrice régionale adjointe,
- Monsieur Franck LEMOING, Chef de projets sites et sols pollués,
- Madame Marine DEJEAN, Cheffe de projets sites et sols pollués,
- Madame Aurélie GARDES,

AMO de l'Ademe pour le site PCUK Wintzenheim

- Monsieur Claude MULLER

ARS Grand Est :

- Monsieur Carl HEIMANSON

Collectivités :

- Monsieur Eric STRAUMANN, maire de Colmar et président de Colmar Agglomération
- Madame Odile ULRICH MALLET, 1ère adjointe au maire de Colmar et Conseillère régionale Grand Est
- Monsieur Franck JOST, Colmar Agglomération, Directeur de l'environnement et du plan climat
- Monsieur Serge NICOLE, maire de Wintzenheim,
- Monsieur Dominique HEROLD, Adjoint au maire de Wintzenheim
- Monsieur Christian DORSCHNER, Maire, Mairie de Wingen-sur-Moder,
- Monsieur Sylvain CUNRATH, adjoint au maire de Wingen-sur-Moder,

Parlementaires :

- Madame Sabine DREXLER, Sénatrice du Haut-Rhin,
- Madame Patricia SCHILLINGER, Sénatrice du Haut-Rhin,
- Monsieur Ludovic HAYE, Sénateur du Haut-Rhin
- Monsieur Hubert OTT, Député du Haut-Rhin, Circonscription 2,

- Madame Mathilde THUET, cheffe du cabinet de M. OTT, Député du Haut-Rhin, Circonscription 2,

Associations :

- Madame Camille GELEY, Aprona,
- Monsieur Dominique KLEIN, représentant de l'association Alsace Nature,
- Monsieur Yann FLORY, représentant de l'association Alsace Nature,
- Monsieur Jean-Claude URING, représentant du collectif des habitants du lotissement du Hohlandsbourg,
- Monsieur Charles KRETZ, représentant du collectif des habitants du lotissement du Hohlandsbourg,

Agence de l'eau Rhin-Meuse :

- Monsieur Philippe RICOUR

Etablissement public foncier d'Alsace (EPFA) :

- Madame Cécile LE MOING

Excusés :

Etat :

- Monsieur Julien LE GOFF, sous-préfet de Mulhouse,
- Monsieur Loïc LUISETTO, sous-préfet de Saverne,

Collectivités :

- Monsieur Franck LEROY, Président de la région Grand Est,
- Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace),
- Madame Chantal JEANPERT, Conseillère d'Alsace,

Parlementaires :

- Monsieur Christian KLINGER, Sénateur du Haut-Rhin,
- Madame KLINKERT Brigitte, Députée du Haut-Rhin, Circonscription 1,
- Monsieur HETZEL , Patrick Député du Bas-Rhin, Circonscription 7,
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Sénatrice du Bas-Rhin,
- Madame Elsa SCHALCK, Sénatrice du Bas-Rhin,
- Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER, Député du Haut-Rhin, Circonscription 4

Associations :

- Monsieur Jean-Paul ROTH, président de l'association Tiefenbach environnement
- Monsieur Charles GRIESS, président de l'association de Wingen sur Moder

Annexe 2

Relevé des échanges du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace du 23 janvier 2026

La réunion du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace a eu lieu le 23 janvier 2026 et a débuté à 14h30. La liste des participants est jointe à l'annexe 1.

Monsieur le Préfet du Haut-Rhin ouvre cette réunion et apporte les informations suivantes :

- Cette réunion est la sixième réunion du comité de pilotage du plan de protection de la nappe d'Alsace
- Pour rappel, ce COPIL fait suite au courrier du 16 février 2021 de la Ministre de la Transition Écologique, Madame Pompili, dans lequel elle lui demande, en coordination avec la Préfète de la région Grand Est, de mettre en place un comité de pilotage de la protection de la nappe d'Alsace afin de partager et suivre les actions mises en œuvre sur trois sites dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin :
 - PCUK à Wintzenheim (68)
 - Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder (67)
 - Abt à Richwiller (68)
- Lors du premier COPIL du 30 avril 2021, il avait été convenu de mettre en place des comités de suivi locaux (CSL) pour chacun de ces sites. Ceux-ci se sont tenus aux dates suivantes :
 - PCUK Wintzenheim (68) : le 8 juillet 2021, le 13 décembre 2021, le 14 octobre 2022, le 12 octobre 2023, le 16 septembre 2024, le 30 janvier 2025 et le 6 octobre 2025 ;
 - Munch-Gulden à Wingen-sur-Moder : le 6 juillet 2021, le 23 novembre 2021, le 24 novembre 2022, le 5 décembre 2023, le 20 décembre 2024 et le 15 janvier 2026 ;
 - Abt à Richwiller (68) : le 6 juillet 2021, le 3 décembre 2021, le 14 septembre 2022, le 6 décembre 2023 et le 4 décembre 2025 ;

M. le préfet souhaite définir ce jour des éléments concrets pour l'avenir de ces sites et ainsi se maintenir dans les termes de la lettre de mission qui lui a été confiée le 16 février 2021.

Aucune remarque liminaire ayant été faite, l'ordre du jour est déroulé.

1. Retour sur les dernières réunions des comités de suivi locaux

M. le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, sous-préfet de Colmar-Ribeauvillé, précise que pour le site de PCUK Wintzenheim, le CSL du 6 octobre 2025 a permis de faire un 1^{er} bilan sur les travaux menés au cours du 1^{er} semestre 2025. Ces travaux ont été bien menés, sans difficulté particulière, malgré des conditions délicates (chaleur, vent ...) et dans la concertation avec les riverains et les élus.

Les 1^{ers} résultats des investigations ont été présentés : 10 000 tonnes de matériaux pollués, dont 8 600 très pollués.

ATMO Grand Est a également réalisé des campagnes de mesures dans l'air. Les travaux n'ont pas impacté la qualité de l'air au droit et aux abords du site.

Concernant les sols superficiels, aucune pollution n'a été détectée aux abords du site, sauf ponctuellement sur 2 parcelles des jardins de la ville de Colmar (où les terres seront remplacées). Les courriers de résultats seront transmis aux différents propriétaires prochainement (T1 2026).

A ce jour, aucun choix n'est arrêté sur les techniques de dépollution à mettre en œuvre, bien qu'il soit d'ores-et-déjà certain qu'un « mix » de solutions techniques devra être mis en place : excavation, traitement par lavage des matériaux pour réemploi sur le site, dépollution in-situ des pollutions situées en profondeur, biorémédiation surveillée (voire stimulée) des concentrations résiduelles après traitement des zones sources/concentrées... Les essais de faisabilité en laboratoire sur les sols, matériaux et eaux du site permettront à terme de sélectionner les techniques les plus adaptées.

Pour le site Munsch-Gulden, M. le secrétaire général de la sous-préfecture de Saverne précise que le dernier CSL s'est tenu le 15 janvier 2026.

Sur cet ancien site industriel, une forte pollution historique existe, impactant également les milieux hors site (eaux souterraines et gaz du sol).

Lors du CSL, il a été précisé que des études approfondies vont avoir lieu, pour caractériser la pollution. Une nouveauté : il est envisagé de démolir les bâtiments dès fin 2026, soit très rapidement, afin de permettre l'installation de foreuses plus puissantes et de lever le doute sur une zone suspecte mise en évidence en profondeur par la prospection géophysique.

Une réunion publique est envisagée à l'automne 2026.

M. le maire de Wingen-sur-Moder fait part de sa satisfaction quant à l'avancée de ce dossier. Tout se passe très bien avec les services de l'Etat et l'ADEME et il est entièrement associé à la démarche.

Pour le site Abt, M. Jean-Hubert COUR indique que le dernier CSL a eu lieu le 4 décembre 2025.

L'ADEME a notifié en septembre 2025 un marché au bureau d'études ARTELIA pour la réalisation d'investigations complémentaires, la mise à jour de l'interprétation de l'état des milieux et la réalisation d'un Plan de Gestion.

Dans le cadre de la phase préparatoire, l'enquête de voisinage a permis d'identifier de nouveaux puits privés hors site qui pourront faire l'objet de prélèvements d'eau et de mesures du niveau piézométrique en fonction de leur localisation.

Des investigations vont avoir lieu en mars 2026 avec la réalisation de sondages de sols, pose de piézomètres et prélèvements sur les milieux (sols, eaux souterraines, eaux de surface, air intérieur et gaz du sol). Une seconde campagne de prélèvement sera réalisée à l'été 2026 pour consolider les données.

Pour rappel, pour ce site, un usage industriel avec maintien du bâti a été retenu à l'issue du CSL du 06 décembre 2023. Si une réhabilitation pour un autre usage est envisagée, le surcoût des éventuelles études complémentaires et travaux de dépollution seront supportés par l'acquéreur ou l'aménageur.

Un des enjeux de communication est de rassurer les riverains sur l'utilisation de l'eau du robinet. La pollution de la nappe sur le site n'a pas d'impact sur l'eau distribuée au robinet.

M. le préfet souligne l'utilité des CSL, qui sont des instances de proximité.

2. Actions entreprises ou à venir sur les 3 sites

M. LE MOING expose le dossier de Munsch-Gulden (pages 8 à 23 du diaporama).

M. le préfet résume les points exposés :

- le périmètre de restriction d'usage des eaux souterraines ajusté début 2025 n'est pas remis en cause ;
- la pollution est historique et les concentrations varient beaucoup selon l'endroit et la profondeur comme le montrent les investigations et la cartographie précise du site réalisées en 2025 ;
- la démolition du bâti est prévue fin 2026, afin de permettre des compléments d'investigations en profondeur. Les diagnostics obligatoires sont d'ores-et-déjà lancés (ex : diagnostic faune/flore) ;
- la dépollution du site est prévue à compter de 2028.

M. RICOUR soulève les points suivants :

- concernant la restriction d'usage dans la nappe : des puits privés sont à l'amont du site. M. LE MOING le confirme et précise que si les ouvrages privés n'ont pas été prélevés, des prélèvements ont bien été réalisés dans des puits installés en amont du site par l'ADEME afin de déterminer l'influence spécifique du site sur les eaux souterraines ;
- au sujet des conduites d'eau potable passant dans le site : M. RICOUR expose le fait qu'elles peuvent être perméables aux polluants trouvés. M. LE MOING informe que des mesures ont été faites sur l'eau distribuée, au robinet dans l'ensemble des habitations situées à proximité du site. Aucun des composés recherchés n'a été détecté ;

- au sujet des produits en dégradation du trichloréthylène : une dégradation existe, mais en faible quantité et sans problème sanitaire (les métabolites de dégradation (ex : chlorure de vinyle) sont peu retrouvés dans les eaux souterraines et pas du tout dans les prélèvements d'air intérieur) ;
- pour le traitement de la pollution, est-il envisagé d'utiliser l'électrobioremédiation (EBR) ? M. LE MOING précise que tout est ouvert à ce stade. Les essais de faisabilité seront lancés prioritairement sur plusieurs procédés classiques et pourront éventuellement apporter des éléments par la suite quant à la pertinence d'autres techniques.

Il est rappelé que toute information utile est disponible sur le site internet dédié au suivi des trois sites. L'adresse est la suivante : <http://www.nappe-dalsace.fr/>

Puis M. LE MOING présente le site PCUK Wintzenheim (pages 25 à 46 du diaporama).

Mme ULRICH MALLET demande s'il n'y a pas de problème pour les jardins familiaux. M. LE MOING précise que 2 jardins nécessitent une action, de manière sécuritaire, pour maintenir l'usage actuel. Les 2 locataires concernés vont être informés et dès début 2026, une réunion d'information sera faite auprès des locataires de ces jardins. L'association gérant les jardins a déjà été informée de la démarche.

Mme ULRICH MALLET demande si les projets de construction dans le quartier devront faire l'objet d'analyses de la terre au préalable et si des préconisations sont à faire aux riverains.

M. LE MOING rappelle la campagne de prélèvements/analyses réalisée dans le secteur (87 prélèvements hors site) sur les sols superficiels. Il est important de noter que les analyses ont porté uniquement sur la recherche des composés liés au site PCUK (HCH). Ces derniers n'ont pas été quantifiés sur la grande majorité des prélèvements ou à des concentrations « traces » proches de la limite de quantification. Pour exemple, les sols présents à proximité du site (ex : jardins privés à l'est du site, parcelles agricoles à l'ouest et au nord du site...) ne posent pas de problème. Il faut noter que seules deux parcelles au droit des jardins de la Ville de Colmar (à proximité immédiate de l'ancien accès au site PCUK), ont montré des traces en HCH un peu plus fortes, entraînant de manière sécuritaire, la proposition de remplacement d'une partie de leurs terres. Les autres parcelles des jardins de la Ville de Colmar ne posent pas de problème.

Il est donc possible de conclure sur le fait que le site PCUK a peu ou pas influencé la qualité des sols de surface par envol historique de poussières avant le premier confinement en 1985. En effet, seulement deux parcelles à proximité immédiate nécessitent une action. Au-delà de ces zones, la campagne de prélèvements de sols superficiels sur des parcelles plus éloignées a permis de montrer l'absence de HCH, confirmant le caractère ponctuel des traces retrouvées.

Le député OTT précise que l'on parle des sols en surface. Il n'est pas étonné de ne rien trouver, car la poudre s'est diluée. Il note que même des concentrations faibles constituent un doute sur l'usage du sol, pour de nouveaux projets.

M. LE MOING confirme que lorsque l'on s'éloigne du site PCUK, les prélèvements/analyses ne quantifient pas de HCH et donc, il n'y a aucun risque à ce sujet. Les appareils utilisés pour l'analyse de ces composés disposent de seuils de détection suffisamment précis afin de pouvoir statuer sur l'absence de problématique HCH au droit des parcelles pour lesquelles les analyses sont revenues négative (absence de quantification).

M. KRETZ évoque le cas de construction de 2 bâtiments, avec des garages en profondeur. Il se demande si du lindane ne peut pas se trouver en profondeur.

M. LE MOING souligne que ces produits sont persistants dans les milieux. Mais il précise que les investigations ont été réalisées sur des parcelles remaniées et sur d'autres « naturelles ». Tous les types d'usages des sols ont été testés (jardins, potagers, parcelles agricoles, terrains plus naturels, chemins, platebandes urbaines...). Pour la plupart des sols prélevés, les HCH n'ont pas été quantifiés. Il rappelle également que les envols de poussières issus du site sont susceptibles d'influencer la qualité des premiers centimètres du sol. Les sols ont été prélevés jusqu'à 30 cm de profondeur, ce qui correspond généralement à l'épaisseur de sol travaillée/remaniée. La nappe est présente à 13-14 m de profondeur et son usage est interdit dans le périmètre de restriction d'usage. Par conséquent, il ne peut pas y avoir de transfert de produit des eaux souterraines vers les sols superficiels. Les traces retrouvées dans les sols superficiels sont donc issues d'envols historiques de poussières.

Au sujet des jardins familiaux, M. KRETZ indique que de la terre a été rapportée. Concernant les 2 parcelles présentant des concentrations un peu plus hautes, elles étaient au bord de la gravière et dans l'aire de retournement des camions.

Le député OTT a noté que 64 000 tonnes sont polluées. Il demande s'il n'est pas plus simple de tout retirer (cela fait 12 camions par jour sur 6 mois). Cela ne réglerait-il pas le problème ?

M. LE MOING explique que cette opération est menée en vue d'améliorer la qualité de la nappe d'Alsace. Les investigations réalisées en 2025 et présentées en comité ont permis de mettre en évidence la présence de sols fortement impactés situés à plus de 20 m de profondeur, donc sous le massif de déchets (poudres et matériaux en mélange) et sous le niveau de la nappe. Ces sols fortement contaminés constituent vraisemblablement la principale « zone source » de produit impactant la qualité des eaux souterraines. Il rappelle que depuis les confinements de surface successifs en 1985 et 2009, les campagnes de suivi des eaux souterraines menées par l'ADEME depuis 2000 ont montré que les poudres sont restées dénoyées (au-dessus du niveau de la nappe). Pourtant, les eaux souterraines restent, aujourd'hui encore, alimentées en produit, attestant de l'activité de cette zone source en profondeur. Par conséquent, excaver uniquement les « poudres » sans prise en compte de cette réelle zone source située en profondeur ne solutionnera pas le problème de contamination des eaux souterraines. La forte profondeur de la pollution (>20 m) et la proximité immédiate des habitations riveraines impliquent des contraintes (ex : géotechniques) fortes. La mise en sécurité du site ne requerra donc pas la mise en place d'une solution unique mais bel et bien d'un ensemble de techniques de dépollution permettant de répondre aux objectifs de la mission de l'ADEME, à savoir, le retrait des déchets (poudres et matériaux en mélange) et l'amélioration de la qualité de la Nappe d'Alsace. L'objectif de l'étude préparatoire (en cours) est de sélectionner le « mix » de techniques le plus adapté et de définir de manière réaliste les objectifs de dépollution. Ces réflexions feront l'objet systématiquement de présentations et d'échanges lors des comités locaux.

Le sénateur HAYE demande si d'autres molécules ont été recherchées (isopérimètre).

M. LE MOING précise que toutes les substances possibles ont été recherchées *via* l'utilisation de packs analytiques exhaustifs afin de lever le doute quant aux éventuels dépôts opportunistes d'autres types de produits dans l'ancienne gravière. Pour exemple, la liste (non exhaustive) de composés suivants a été recherchée : hydrocarbures totaux (HCT), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), PFAS, métaux, composés organiques volatils (COHV), BTEX (Benzène – Toluène – Ethylbenzène – Xylènes) ... Les prélèvements et analyses ont bien permis de retrouver des concentrations importantes, par exemples, en hydrocarbures, chlorobenzènes (lié au processus de création/dégradation du HCH), chlorophénols, BTEX en plus des HCH dans l'ensemble des milieux (eaux, sols gaz du sol). M. LE MOING insiste également sur les fortes concentrations retrouvées dans les gaz du sol au droit du confinement. Ces résultats impliqueront des mesures de sécurisation lors de l'ouverture du confinement. Ces mesures seront étudiées dans le cadre de l'actuelle étude préparatoire.

La sénatrice SCHILLINGER rappelle que le chantier sur le site Novartis de Huningue a duré 8 ans.

M. LE MOING précise que l'enjeu et la quantité de polluants diffèrent sur le site PCUK. L'étude montre que la pollution est circonscrite (cf. investigations réalisées en 2025). A ce jour, il n'est pas possible de donner la durée des travaux qui dépendra des techniques de dépollution choisies (objet de la présente étude préparatoire). Tout sera mis en œuvre pour réaliser une opération « one shot » permettant de réduire dans le temps les nuisances causées par le chantier sur le voisinage tout en optimisant les dépenses.

M. MULLER, en tant qu'AMO, précise que pour le site de Huningue, la durée totale de l'opération s'est étendue sur huit ans. Une année a été consacrée aux études préalables, puis le chantier a connu un arrêt de deux ans. Les travaux effectifs se sont déroulés sur une période de cinq ans. L'ensemble du site était pollué, pour un volume estimé à 800 000 tonnes. À titre de rappel, 50 000 tonnes ont été traitées par lavage, puis réutilisées en remblai sur place. Concernant les eaux souterraines, une fois la source de pollution supprimée, une modélisation a permis d'estimer que le retour à une qualité d'eau satisfaisante, par atténuation naturelle, nécessiterait un délai compris entre 80 et 150 ans.

A une question de M. RICOUR, M. LE MOING indique que le caractère productif de l'aquifère en place impliquera nécessairement le traitement et le rejet de grandes quantités d'eau souterraines (éventuellement des millions de m³). M. Jean-Pierre GOETTMANN estime que des dispositifs de traitement par charbon actif seront vraisemblablement installés et exploités, ce qui aura un certain coût.

M. KLEIN est dans l'idée d'enlever les 8 000 tonnes très polluées. Il s'interroge toutefois sur le devenir des polluants ayant pu migrer au-delà des limites du site. Des terres et des graviers auraient ainsi été impactés, avec un risque de relargage ultérieur. Il souhaite savoir si des pistes de traitement ont été identifiées pour gérer cette problématique.

M. LE MOING indique que la priorité est de traiter la zone source. Un traitement complémentaire, éventuellement en aval immédiat de la gravière pourra être envisagé selon les résultats des essais de faisabilité en laboratoire. Un traçage avec un colorant inoffensif (fluorescéine) a été lancé en septembre 2025 pour retracer le parcours des produits à partir du site. Le suivi de la progression du colorant et de la cinétique d'écoulement des eaux a pour but d'améliorer le modèle hydrodynamique de l'aquifère (utilisé pour l'étude des différentes solutions techniques de dépollution) et de mieux comprendre les résultats mesurés historiquement au droit de l'Hôpital Pasteur. Enfin, il ne faut pas voir les écoulements des eaux souterraines à la manière de rivières souterraines. En effet, la nappe s'écoule dans un aquifère avec une porosité et une perméabilité complexes. Les sols contiennent également de la matière organique susceptible de retenir plus ou moins certains composés ainsi que des micro-organismes susceptibles de dégrader certains composés. Toutes ces spécificités sont prises en compte dans le cadre de l'établissement du modèle hydrodynamique du site et dans le choix final des techniques.

M. le secrétaire général conclut l'intervention sur ce site en précisant qu'un CSL pourra être programmé en septembre 2026. Il précise que la solution qui sera retenue devrait vraisemblablement reposer sur une approche mixte.

Mme DEJEAN présente le site Abt (pages 47 à 52).

M. FLORY note que le polluant est le même qu'à Wingen sur Moder, et pourtant, des différences notables sont à noter :

- un arrêté de restriction d'usage a été pris sur Wingen sur Moder et pas à Richwiller ;
- une démolition aura lieu à Wingen sur Moder et pas à Richwiller.

Il exprime le sentiment que l'on ne sait pas où on va sur le site Abt. De plus, 7 puits privés ont été identifiés grâce à l'enquête de voisinage et pourront être utiles pour définir la vitesse de la nappe et son sens d'écoulement. Il faudra également voir la qualité de l'eau.

Mme DEJEAN précise que pour les puits, il convient de s'assurer qu'ils sont fonctionnels et dans ce cas, des prélèvements seront faits si la localisation du puits est pertinente par rapport au site ABT et au sens supposé du potentiel panache.

Par rapport à l'avancée du dossier, elle rappelle que l'arrêté préfectoral missionnant l'ADEME a été pris en août 2024 et qu'il s'est écoulé à peine un an jusqu'à la notification du marché auprès du bureau d'étude ARTELIA (délai nécessaire pour la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises, le lancement du marché, l'étude des offres et la contractualisation avec le prestataire retenu).

L'étude d'ARTELIA a démarré en octobre 2025. Mme DEJEAN souhaite avancer le fait que la temporalité diffère sur les 3 sites, car les enjeux ne sont pas les mêmes, tout comme le stade d'avancement de l'action de l'ADEME (l'ADEME intervient sur le site ABT depuis « seulement » 11 ans).

Concernant la démolition des bâtis, elle n'est pas nécessaire à Richwiller à ce stade.

Concernant une restriction d'usage : il faut dans un premier temps disposer des données hors site pour pouvoir définir un éventuel périmètre de restriction d'usage. Il est donc nécessaire d'attendre la fin de l'étude.

M. KLEIN s'interroge sur la dérive du planning envisagé : pour le site de Wintzenheim, les travaux ne vont démarrer qu'en 2028. En 2021, il avait été dit que tout sera fini en 2028.

Par ailleurs, il s'inquiète sur les fonds disponibles pour effectuer les opérations de dépollution :

- qui gère cela ?
- il faut être attentif à un glissement lié à l'inflation
- il s'interroge aussi sur l'usage futur des sites.

M. le secrétaire général rappelle que le budget est voté annuellement et que, pour l'instant, le processus d'intervention de l'ADEME est en cours. Il précise également que l'État n'a pas vocation à acheter ces terrains. Enfin, la définition de l'usage des sites relève de la compétence des collectivités.

Il rappelle le contexte initial de l'action sur les trois sites, marqués par des situations complexes et un chantier rare, et se félicite des premiers résultats obtenus.

M. le secrétaire général clôture la réunion de ce COPIL, après avoir remercié l'ensemble des participants.

Le préfet

signé :

Emmanuel AUBRY